

L'Anse-Saint-Jean, le 4 février 2019

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 février 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :  
Monsieur Anicet Gagné  
Madame Chloé Bonnette  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Victor Boudreault  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Éric Thibeault

Ainsi que madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe.

040-2019

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

041-2019

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019
  - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019
  - 3.3 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de janvier 2019
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
  - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Aucun
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Les journées de la persévérance scolaire
  - 7.2 Fabrique de L'Anse-Saint-Jean - Feuillet paroissial

- 7.3 Offre d'achat terrain # 4 développement Mont-Édouard - monsieur Frédéric Dufour et madame Maryse Émond
- 7.4 La Bobine Bleue - Monsieur Henri Normand
- 7.5 RREMQ - Volet à Cotisation déterminée
- 7.6 Mandat donné à monsieur Jonathan Desbiens, directeur général pour la négociation avec Lauréat Gagné dans le cadre de l'entente du développement résidentiel du Mont-Édouard
- 7.7 Renouvellement assurances collectives année 2019
- 7.8 Les Aînés de l'Anse - Demande de subvention
- 7.9 Inauguration de la borne électrique
- 7.10 Demande à la MRC pour l'utilisation de leur fibre optique pour diffusion des séances du conseil municipal

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Adoption du règlement 19-351 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 95-165, 96-172, 15-323, 16-331,17-337 et 18-348
- 8.2 Permis d'intervention annuel 2019 pour travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur - Ministère des Transports
- 8.3 Soumissions - Camion travaux publics
- 8.4 Formation COMBEC - Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, R.22 - Jérôme Durocher
- 8.5 Offre de service de monsieur Lionel Sanfaçon pour l'évaluation et la négociation de 2 terrains dans le dossier de l'assainissement des eaux usées.
- 8.6 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

## **9. URBANISME**

- 9.1 Dérogation mineure DM2019-01 - 115, rue Saint-Jean-Baptiste - Monsieur Laval Gagné
- 9.2 Dérogation mineure DM2019-02 - 319, rue Saint-Jean-Baptiste - Coopérative de solidarité les ateliers coopératifs du Fjord.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Aucun

## **11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Motion de félicitation Monsieur Mario Gagnon - La caserne de jouet Saguenay
- 11.2 Motion de félicitation Madame Stéphanie Généreux
- 11.3 Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean - Pêche blanche - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord
- 11.4 Centre communautaire La Petite École - Service de garde

- 11.5 Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean - Demande de commandite
- 11.6 Club de motoneige - Demande d'appui dans le cadre d'un projet déposé dans le Fonds de Gestion et de Mise en Valeur du territoire
- 11.7 Aide financière - Montagne en feu
- 12. VARIA**
- 12.1 Aucun
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

042-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 tel que déposé, mais en apportant une modification à la résolution # 021-2019 en ajoutant les mots suivants : «et d'égout ».

043-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019.

044-2019

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019.

045-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER 2019

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2019 au montant de 70 614.75\$ et des paiements directs au montant de 722.10\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

046-2019

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,6 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10,3 % pour les garçons et 7,1 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à

l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

047-2019

FABRIQUE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50,00 \$ à la Fabrique de L'Anse-Saint-Jean à titre de commanditaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2019.

048-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 4 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD - MONSIEUR FRÉDÉRIC DUFOUR ET MADAME MARYSE ÉMOND

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat de monsieur Frédéric Dufour et Maryse Emond pour le terrain # 4 (lot 57-1-8-4, rang 1, Canton St-Jean) dans le développement du Mont-Édouard au montant de 19 888 \$ plus taxes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction.

La municipalité devra corriger et définir clairement le lit du ruisseau qui se trouve à l'est du terrain.

LA BOBINE BLEUE - MONSIEUR HENRI NORMAND

Le conseil municipal n'a pas prévu d'argent au budget pour cette demande.

049-2019

RREMQ - VOLET À COTISATION DÉTERMINÉE

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux pour le volet à cotisation déterminée de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean soient modifiés à partir du 1er janvier 2019 de la façon suivante :

2019 Employé : 0.485 % Employeur : 0.335 %.

050-2019

MANDAT DONNÉ À MONSIEUR JONATHAN DESBIENS, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
POUR LA NÉGOCIATION AVEC LAURÉAT GAGNÉ DANS LE CADRE DE  
L'ENTENTE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU MONT-ÉDOUARD

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Jonathan Desbiens à négocier avec l'entreprise Lauréat Gagné inc. les termes de l'entente dans le développement domiciliaire du Mont-Édouard.

051-2019

RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVE ANNÉE 2019

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurances collectives des employés de la municipalité avec la Croix Bleue qui venait à échéance le 1er février 2019 et de mandater, le cas échéant, le directeur général, Jonathan Desbiens à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires au renouvellement.

052-2019

LES AÎNÉS DE L'ANSE - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une subvention au montant de 250.00 \$ pour l'achat d'une laveuse à linge.

053-2019

INAUGURATION DE LA BORNE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'organiser l'inauguration de la borne électrique située à la halte routière le 11 février.

Et qu'un montant de 250.00 \$ soit attribué à l'événement.

054-2019

DEMANDE À LA MRC POUR L'UTILISATION DE LEUR FIBRE OPTIQUE POUR  
DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant la piètre qualité de la diffusion télévisuelle des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord du Saguenay a mis en place un réseau de fibre optique et que l'édifice municipal est branché à ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau de fibre optique permettrait à la Municipalité, s'il était utilisé pour la diffusion des conseils municipaux, de passer d'une diffusion analogique au numérique;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une telle fibre optique demande un investissement en équipements en collaboration avec leur fournisseur, Déry Télécom, afin de pouvoir utiliser cette technologie pour la transmission du signal;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande à la MRC du Fjord du Saguenay de pouvoir utiliser leur réseau de fibre optique afin d'améliorer la diffusion des conseils municipaux;

ET QUE la Municipalité demande à Déry Télécom, une fois l'approbation de la MRC reçue, de faire les ajustements nécessaires aux équipements déjà en place afin de permettre la diffusion des conseils en utilisant la fibre optique.

055-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-351 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 18-348

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation d'un projet de règlement du Règlement 19351 a été donné à la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 par madame Chloé Bonnette, conseillère.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du Règlement 19-351 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement 19-351 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger le règlement portant le numéro 18-348.

056-2019

PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2019 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT OU D'ENTRETIEN MINEUR - MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir la permission du Ministère des Transports pour effectuer des travaux dans l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE nous devons aviser le Ministère des Transports pour la réalisation de tous les travaux;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande son permis d'intervention pour l'année 2019 et qu'elle s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et autorise monsieur Jérôme Durocher, directeur des travaux publics et inspecteur municipal à signer au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean tous les documents nécessaires.

SOUSSIONS - CAMION TRAVAUX PUBLICS

Le conseil municipal a décidé de reporter à une séance subséquente.

057-2019

FORMATION COMBEC - LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE CADRE DU Q-2, R.22 - JÉRÔME DUROCHER

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jérôme Durocher, inspecteur municipal, à assister à la formation sur les systèmes de traitement des eaux usées dans le cadre du Q-2, R. 22 qui aura lieu le 28 février à Ville Saguenay au coût de 300.16 \$ plus taxes.

058-2019

OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR LIONEL SANFAÇON POUR L'ÉVALUATION ET LA NÉGOCIATION DE 2 TERRAINS DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de monsieur Lionel Sanfaçon concernant l'évaluation et la négociation de 2 terrains dans le dossier d'assainissement des eaux usées soit 2 900 \$ pour le mandat d'évaluation et un taux horaire variant entre 100 \$ et 125 \$ pour le mandat de négociation.

059-2019

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront pas utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux en régie, c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral, monsieur Richard Martel et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.



060-2019

DÉROGATION MINEURE DM2019-01 - 115, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE - MONSIEUR LAVAL GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale droite du garage attenant déjà construit n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure et qu'elle ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2019-01 du 115, rue Saint-Jean-Baptiste.

061-2019

DÉROGATION MINEURE DM2019-02 - 319, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES ATELIERS COOPÉRATIFS DU FJORD.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été agrandi et qu'il n'avait pas d'autres espaces;

CONSIDÉRANT QUE le règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2019-02 du 319, rue Saint-Jean-Baptiste.

062-2019

MOTION DE FÉLICITATION MONSIEUR MARIO GAGNON - LA CASERNE DE JOUET SAGUENAY

Il est proposé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter monsieur Mario Gagnon de la Caserne de jouet de Saguenay pour sa précieuse contribution lors de la distribution de jouets dans notre municipalité à deux reprises.

063-2019

MOTION DE FÉLICITATION MADAME STÉPHANIE GÉNÉREUX

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter madame Stéphanie Généreux pour l'organisation de la journée La Magie de Noël.

064-2019

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN - PÊCHE BLANCHE - FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT l'opportunité d'introduire comme développement un service de location de cabanes à pêche sur le Fjord du Saguenay à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean désire contribuer à l'essor du tourisme hivernal et participer à une offre complémentaire d'activités récréotouristiques sportives;

CONSIDÉRANT l'appel de projets auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire auprès de la MRC du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cabanes à pêche à des fins de location publique en regard de la mise en valeur du territoire notamment dans le développement récréotouristique et de l'écotourisme, est recevable dans le cadre dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer par voie de résolution une démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser l'implantation de 8 cabanes à pêche à des fins de location publique.

065-2019

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT l'acceptation récente du ministre de la Famille, l'honorable Mathieu Lacombe pour une aide financière non remboursable de 9 991 \$ dans le cadre d'une démarche de financement déposée en octobre 2018 pour une bonification de l'offre de service du camp de jour de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet déposé a été acceptée à 71 % et que son exécution est conditionnelle à la présence d'un partenariat local;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a un effet levier de 1 :3,32 et a été reçu et présenté préalablement au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une demande de financement de l'ordre de 3 450,39 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) projet local auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser le projet de bonification de l'offre de service du camp de jour du Centre Communautaire La Petite-École et ce, au bénéfice des jeunes de L'Anse-Saint-Jean.

066-2019

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN - DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 250.00 \$ représentant notre commandite au tournoi de pêche blanche qui se tiendra le 16 février prochain.

067-2019

CLUB DE MOTONEIGE - DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE D'UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club de motoneige du Fjord dans leur demande adressée à la MRC du Fjord dans le cadre du Fonds de Gestion et de Mise en Valeur du territoire pour des travaux qui seront réalisés au printemps.

068-2019

AIDE FINANCIÈRE - MONTAGNE EN FEU

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 500.00 \$ à la Montagne en feu par la réalisation d'activités et d'événements; la station de ski le Mont-Édouard.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault invite la population à faire attention à la vitesse dans le village.

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette nous informe des nouvelles heures de la salle d'entraînement. Elle nous informe également que le comité famille sera prêt à déposer la nouvelle politique familiale dans les prochains mois.

Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné, nous informe de l'inauguration de la borne de recharge située au kiosque touristique qui aura lieu le lundi 11 février à 11 h 00.

Il invite les citoyens de la municipalité à assister à la rencontre d'information et d'échange avec le Parc national du Fjord-du-Saguenay qui aura lieu le mercredi 13 février de 18 h 30 à 20 h 00 à la salle multifonctionnelle de l'Édifice municipal.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous parle de la première rencontre qui a eu lieu concernant la circulation des Quad dans le secteur Mont-Édouard et chemin Périgny.

Il nous parle également du tournoi de pêche qui aura lieu le 16 février prochain. Il y aura un feu d'artifice le 15 février à 20 h 00 pour l'ouverture.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous informe qu'il y aura réunion du comité touristique le mardi 19 février prochain. Le comité touristique est en période de sollicitation des entreprises pour le dépliant. Il invite également les entreprises à répondre au sondage afin de recueillir l'opinion des principaux acteurs du milieu touristique. Le sondage peut être rempli en ligne ou en version papier et ce document est disponible à l'édifice municipal.

Monsieur Perron nous mentionne également qu'une première rencontre avec les commerçants concernant l'utilisation des sacs de plastiques au sein de la municipalité a eu lieu.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous parle de l'incendie tragique qui a eu lieu lors de la fin de semaine du 2 février 2018. Il offre en son nom et au nom du conseil municipal ses sympathies à la famille endeuillée ainsi que leurs proches.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

069-2019

## FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 51.

---

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*